



*Vigneux-sur-Seine*

DEPARTEMENT  
DE L'ESSONNE

—  
Arrondissement  
d'ÉVRY

—  
Canton  
de VIGNEUX-SUR-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

## Conseil Municipal du 20 juin 2024

Extrait du registre des  
**Délibérations**

—  
**n° 24.137**

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Composant le Conseil : 39  
En exercice : 39  
Présents : 24  
Représentés : 11  
Excusés : 3  
Absents : 1

**Objet : Budget Ville – Approbation du compte de gestion du receveur municipal – Exercice 2023**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué le treize juin deux mille vingt-quatre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

**PRÉSENTS :** Thomas CHAZAL, Maire,  
Colette KOEBERLE, Fouad SARI<sup>1</sup>, Monique BAILLOT, Joël GRUERE, Michelle LEROY, Florent PECASSOU, Leila SAÏD, Patrick DUBOIS<sup>2</sup>, Dominique DEVERNOIS, Samia LEMTAÏ, Norman CHARLES, Adjoints.  
Elisabeth LEGRADE, Alain GALLET, Jeannette LECOQ, René REAL, Fernando PEREIRA, Christina PEDRI, Virginia VITALINO, Djamilia RAMIREZ, Florian GOURMELON, Benjamin DONEKOGLU, Patrice ALLIO, Maryline VIARD, Conseillers municipaux.

**REPRÉSENTÉS :** Sophie MINE par Fouad SARI  
Marième GADIO par Monique BAILLOT  
Gabin ABENA par Christina PEDRI  
Valérie HOULLIER par Michelle LEROY  
Faten BENHAMED par Joel GRUERE  
Frank GUEX par Colette KOEBERLE  
Sophiane TERCHOUNE par Thomas CHAZAL  
Nicolas ALLEOS par Leila SAÏD  
Julia ALFONSO par Benjamin DONEKOGLU  
Julie OZENNE par Patrice ALLIO  
Bouchra KHIAR par Florian GOURMELON.

**EXCUSÉS :** Bachir CHEKINI  
Fanny KARANI  
Samia CARTIER.

**ABSENTS :** Sylvain ALLIROT.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Monsieur Florian GOURMELON est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

---

<sup>1</sup> A quitté la séance à 21 h 05 en donnant pouvoir à Dominique Devernois à compter de la délibération n° 24.144

<sup>2</sup> A quitté la séance à 20 h 20 en donnant pouvoir à Alain Gallet

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ; notamment l'article L.2121-31 ;

Vu l'avis de la Commission Municipal « Ressources » entendu lors de sa séance du 11 Juin 2024 ;

Considérant qu'après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Considérant qu'après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant le détail des opérations finales de l'exercice 2023 établi au regard du compte de gestion et présentant les recettes et les dépenses concernant ledit exercice et pendant le premier mois de l'année 2024,

Considérant l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles de la journée complémentaire,

Considérant l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Considérant la comptabilité des valeurs inactives,

Considérant que toutes ces dépenses et recettes sont justifiées,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Par 30 voix POUR,

5 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Maryline Viard, Patrice Allio, Julie Ozenne.

**Article 1 -** DÉCLARE que le compte de gestion de la commune, dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Article 2 -** ARRÊTE le compte de gestion du Receveur établi pour l'exercice 2023 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice dans les écritures telles que résumées aux tableaux ci-dessous :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
<b>Prévisions budgétaires totales (a)</b>	21 504 264,80	46 631 709,38	68 135 974,18
Titres de recettes émis (b)	10 684 936,56	46 777 790,20	57 462 726,76
Réductions de titres (c)	0,00	1 971 579,93	1 971 579,93
<b>Recettes nettes (d = b - c)</b>	<b>10 684 936,56</b>	<b>44 806 210,27</b>	<b>55 491 146,83</b>
<b>DEPENSES</b>			
<b>Autorisations budgétaires totales (e)</b>	21 504 264,80	46 631 709,38	68 135 974,18
Mandats émis (f)	6 328 521,29	42 561 208,77	48 889 730,06
Annulations de mandats (g)	480,00	1 942 627,07	1 943 107,07
<b>Dépenses nettes (h = f - g)</b>	<b>6 328 041,29</b>	<b>40 618 581,70</b>	<b>46 946 622,99</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
<b>(d - h) Excédent</b>	<b>4 356 895,27</b>	<b>4 187 628,57</b>	<b>8 544 523,84</b>
<b>(h - d) Déficit</b>			

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
Budget principal :					
INVESTISSEMENT	-7 964 625,11	0,00	4 356 895,27	0,00	-3 607 729,84
FONCTIONNEMENT	8 919 148,53	5 480 799,49	4 187 628,57	0,00	7 625 977,61
<b>TOTAL</b>	<b>954 523,42</b>	<b>5 480 799,49</b>	<b>8 544 523,84</b>	<b>0,00</b>	<b>4 018 247,77</b>

Ainsi délibéré en séance le jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance  
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire  
Thomas CHAZAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219106572-20240620-24-137-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2024

Signé numériquement le 24/06/2024



Th. Chazal